

Publié le 7 février 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 06 février 2023**

**Délibération n° 2023-017**

**REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES DE MERIGNAC : MODIFICATION -  
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRÉSENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSE(S) AYANT DONNÉ PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE À Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER À Eric SARRAUTE, Aude BLET-CHARAUDEAU À Patricia NEDEL, Jean-Charles ASTIER À Anne-Eugénie GASPAS, Maria GARIBAL À Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENT(S) : 1**

Mesdames, Messieurs : Thomas DOVICH.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie RECALDE**

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que la lecture publique constitue un axe majeur de la politique culturelle menée par la Ville de Mérignac. Avec la volonté de proposer des services toujours plus adaptés aux attentes et aux pratiques des usagers, plusieurs évolutions structurantes ont été opérées ces dernières années. Il convient donc que celles-ci apparaissent dans le règlement intérieur de la médiathèque, adopté le 2 juillet 2007 et modifié en 2012.

Les modifications majeures portent sur :

- les services et espaces :
  - **extension de la gratuité** à tout usager désirant s'inscrire quelque que soit son lieu de résidence : Cette disposition répond au premier objectif du projet d'établissement : ouvrir grand, ouvrir mieux....
  - **création de la ludothèque** : ce service correspond à un fort besoin des mérignacais, confirmé par un succès retentissant. Ainsi 20 436 personnes ont fréquenté la ludothèque en 2022 répartis comme suit :
    - o 14 993 pendant les accueils tout public
    - o 5 443 personnes dans le cadre d'accueil de groupes.Une phase deux du déploiement de la ludothèque est en cours. Elle viendrait se concrétiser par un espace de jeux vidéo et du prêt de jeux aux usagers.
  - **implantation d'une Micro-Folie** sur la médiathèque de Beaudésert  
La Micro-Folie est un espace multiple d'activités accessible et chaleureux composé d'un Musée numérique, d'un FabLab et d'un espace de réalité virtuelle. Ce dispositif innovant répond à un objectif de dynamiser la médiathèque de Beaudésert et de répondre à une demande de proximité. Il permet en outre le développement des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle.
  - **instauration d'une navette** permettant d'emprunter et de restituer des documents sur l'ensemble des médiathèques de la Ville quel que soit son lieu d'inscription ou de fréquentation des établissements.
- actualisation d'éléments règlementaires et juridiques :
  - pour la reproduction totale ou partielle d'un document dont les droits ne sont pas tombés dans le domaine public :  
nécessité d'obtenir au préalable l'autorisation de l'auteur, de l'éditeur ou des ayants-droits (Code de la propriété intellectuelle, Art. L.122-4 et suivants).
  - Protection des données personnelles :  
conformément au règlement européen 2016/679 (règlement général pour la protection des données, également dénommé RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 renforçant les obligations relatives à la protection des données et des personnes concernées, jusque-là définies par la loi 78-17 dite Informatique et libertés du 06 janvier 1978, chacun a le droit de prendre connaissance des informations.  
La Ville de Mérignac a désigné un "Délégué à la protection des données" (acronyme anglais : DPO) qui est l'interlocuteur officiel pour toutes les questions touchant à l'exercice des droits des personnes concernées par un traitement mis en œuvre par un service municipal.  
Tout usager peut le joindre à l'adresse suivante : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L.122-4 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 26 janvier 2023,

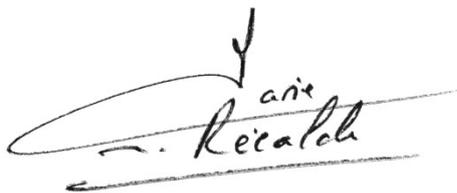
**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver le nouveau règlement intérieur des médiathèques de Mérignac tel que proposé ci-joint.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 06 février 2023



**Marie RECALDE**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*